



RENCONTRES FLOTAUTO

L'autopartage Citiz dans 90 villes françaises : un atout pour la mobilité des entreprises

Pionnier de l'autopartage en France, le réseau coopératif Citiz propose aux particuliers une alternative à la voiture individuelle... et aux entreprises une alternative aux flottes automobiles. D'autant que depuis janvier 2018, celles-ci ont l'obligation d'élaborer un plan de mobilité.

Le réseau Citiz peut aider les professionnels à optimiser leur usage de la voiture, et le démontrera à l'occasion des rencontres Flotauto, salon des véhicules d'entreprise qui se tiendra à Paris, à la Grande Halle de la Villette, le 15 février.

Citiz, ce sont 1 100 voitures en libre-service 24h sur 24h dans près de 100 villes en France. De la citadine au monospace, ses véhicules peuvent être loués pour 1 heure, 1 jour ou plus. Le modèle a séduit les particuliers, car il est pratique, écologique et pas cher. Il s'adresse aussi aux entreprises, et l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation devrait accélérer son développement dans le secteur professionnel.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la loi de Transition énergétique pour la croissance verte oblige les entreprises regroupant plus de 100 salariés sur un même site à élaborer un plan de mobilité. L'objectif est d'améliorer les déplacements de leur personnel en encourageant l'utilisation des transports en commun et le recours au covoiturage et à l'autopartage. Parce que **« 8 fois sur 10, recruter une personne, c'est aussi embaucher sa voiture »**, explique l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, il est urgent d'agir.

Acteur pionnier de l'autopartage, le réseau Citiz propose déjà depuis 2002 un éventail de solutions aux entreprises, quelle que soit leur taille, généralement intégrées dans des plans de déplacements*.

L'offre Citiz aux entreprises peut présenter différents visages :

- **L'entreprise peut utiliser une station Citiz qui existe déjà.** Par exemple, la société d'ingénierie Terrell à Toulouse, qui dispose de 9 badges Citiz pour ses salariés, a divisé par 2 ses dépenses liées aux déplacements.
- **L'entreprise peut aussi demander la création d'une nouvelle station Citiz à proximité.** À Strasbourg, Citiz a installé une station directement au pied du siège d'Arte, la chaîne de télévision, et de SERUE Ingénierie à l'Espace Européen de l'Entreprise à Schiltigheim, pour répondre aux besoins préalablement dimensionnés dans le cadre de leur PDE*. Ces stations peuvent être utilisées par tous les habitants et professionnels inscrits au service.
- **Citiz propose enfin d'intégrer la flotte d'une entreprise ou d'une administration à son réseau,** sous certaines conditions. Ainsi à Annemasse en Haute-Savoie, le service d'autopartage utilise les voitures de l'agglomération. *« Une même berline servira dans la matinée à transporter des élus pour une réunion, et l'après-midi pour faire les courses d'un particulier. »* explique Jean-Baptiste Schmider, le PDG du réseau Citiz.

.....
*Le Plan de Déplacements est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Ils se déclinent en : Plans de Déplacements d'Administration (PDA), Plans de Déplacements Entreprises (PDE), Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE)...

Les avantages liés à l'utilisation de la solution Citiz sont multiples : flotte de véhicules optimisés et accessibles en libre-service, gain de temps sur la gestion, facture tout-frais-compris mensualisée, gestion prise en charge par l'équipe Citiz (assurance, réparation)...

L'autopartage Citiz s'intègre dans une logique de déplacements multimodaux : les voitures en libre-service viennent en complément des autres modes de déplacement. Des stations Citiz sont notamment implantées près de 60 gares : **« Grâce à ce réseau, un salarié peut faire un grand trajet de manière confortable et sûre en train, puis utiliser un véhicule Citiz le temps d'une mission professionnelle de quelques heures ou d'une journée, puis reprendre le train. »**, explique Jean-Baptiste Schmider.



Le service Citiz permet également de gérer des impondérables et offrir une vraie souplesse au personnel pour gérer ses déplacements. **« Prenez l'exemple de deux salariés qui viennent travailler le matin en covoiturant. A cause d'un imprévu, l'un des deux doit partir plus tôt que prévu. Le deuxième pourra, dans la cadre d'un dispositif PDE par exemple, utiliser un véhicule en autopartage jusqu'au lendemain. Cela présente un côté rassurant pour l'entreprise, mais également pour le salarié. »**

Enfin, pour offrir encore plus de souplesse, le réseau Citiz a créé Yea! dans quatre grandes villes (Bordeaux, Toulouse, Lyon et Strasbourg). **Une offre axée sur la liberté d'utilisation : avec Yea! il n'y a pas de contrainte de temps** (on doit juste prévenir l'agence au-delà de cinq jours d'utilisation), **ni contrainte de lieu** (on peut garer le véhicule n'importe où dans un vaste périmètre au sein de la ville). Autant de solutions qui permettent à l'entreprise ou à la collectivité de maîtriser les déplacements des collaborateurs et les coûts induits, tout en réduisant le taux d'utilisation des véhicules personnels.



LE PLAN DE MOBILITE, qu'est-ce que c'est ?

Il a été instauré par la loi de Transition énergétique pour la croissance verte, votée le 17 août 2015. Il est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018 pour toute entreprise située dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains et ayant plus de 100 salariés sur un même site. Ce plan a pour objectif d'améliorer la mobilité du personnel et d'encourager l'utilisation des transports en commun et le recours au covoiturage. Le plan de mobilité doit être transmis à l'autorité organisatrice de la mobilité du territoire concerné.

ILS TEMOIGNENT

Guillaume Niel

DIRECTEUR DE L'AGENCE TERRELL À TOULOUSE

« **Citiz est d'abord un système très pratique.** Le service est plus simple à utiliser qu'un système de location de véhicule classique. Il n'y a pas de démarches administratives, pas besoin de prendre et de rapporter la clé... L'avantage pour nous est aussi économique : l'autopartage est plus intéressant que les indemnités kilométriques. **Nous avons calculé que passer par Citiz divise par 2 nos factures de déplacement.** »

Noémie Ghersallah

**DIRECTRICE DU SERVICE DÉPLACEMENTS
DE DIJON MÉTROPOLE**

« **Grâce à Citiz et à l'autopartage, les services de la Ville et de la Métropole de Dijon ont supprimé 105 véhicules de leur flotte en moins de 2 ans.** Et puis, cela nous a permis de mettre en adéquation notre politique environnementale avec nos actes. Nous devons être exemplaires dans nos déplacements. Le passage à l'autopartage nous oblige à remettre en question nos habitudes de déplacements, de travail... Après une période d'adaptation, nos agents n'y ont trouvé que des avantages. **Avec Citiz, les voitures sont entretenues. Et ce n'est pas au personnel de les nettoyer !** »

L'autopartage Citiz

Grâce à sa **carte ou son appli mobile Citiz**, l'utilisateur accède aux voitures du réseau Citiz, en **libre-service**, pour une heure, un jour ou plus. Il peut choisir selon son besoin la voiture adaptée (citadine, break, polyvalente...), la récupère puis la ramène sur son emplacement réservé, 24h/24. Les **12 structures locales du réseau Citiz** proposent à leurs **25 000 utilisateurs** une flotte de **1 100 voitures** présente dans **90 villes**, environ **60 gares SNCF** et plus de **500 stations**.

> www.citiz.coop

LES RENCONTRES FLOTAUTO, C'EST LE 15 FEVRIER À PARIS

Flotauto est le salon 100% business des véhicules d'entreprise.

Il est le rendez-vous de tous les acteurs de gestion de flotte, dédié aux enjeux du secteur et aux solutions business.

Cette année, le salon accueillera 180 exposants, 20 conférences et 3000 visiteurs.

Il se tiendra dans la Nef de la Grande Halle de la Villette le **15 février 2018**.

On pourra retrouver le réseau d'autopartage Citiz au stand C49.

